Image not found or type unknown

Inaptitude au poste de travail

Par **CISEAU**, le **01/03/2012** à **16:28**

Bonjour,
je suis Assistante de direction dans un gros groupe. J'ai été recrutée, on m'a rajouter différentes tâches, puis un an après ai été victime d'un burn-out. J'en ai profité pour faire différents examens de santé puis on m'a découvert un cancer. Je vous passe les détails... J'ai été déclarée inapte à mon poste de travail en mars 2011. Un mois après - n'ayant pas de nouvelles de mon employeur, je l'ai contacté : celui ci m'a expliqué qu'il n'avait pas eu le temps de s'occuper de mon dossier et me payerai en absence autorisée payée. Depuis juin 2011, je suis à la maison et n'ai eu aucune nouvelle, malgré mes relances (que j'ai cessé, et auxquelles il m'a demandé d'être patiente...)
Je souhaiterai savoir si vous avez déjà eu ce genre de cas ? Combien de temps cela peut-il durer ? bien que je sois payée et que tout le monde me dise que j'ai de la chance : cette situation est très difficile à vivre, puisque je n'existe plus aux yeux de la société, j'ai perdu mes compétences , il m'arrive même d'avoir envie de faire la bêtise ! je ne veux pas démissionner. Quelle (s) solution (s) s'offre à moi? quelle attitude dois-je adopter ? Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **01/03/2012** à **19:39**

Bonjour,
Je ne sais pas si vos relances ont été faites par lettres recommandées avec AR mais si cette situation qui perdure ne vous convient pas, vous pourriez envisager une demande de résiliation judiciaire du contrat de travail par le Conseil de Prud'Hommes pour non exécution de bonne foi de l'obligation de reclassement et de fournir du travail ou même mais en prenant des précautions, une prise d'acte de rupture aux torts de l'employeur même si cela présente plus de risques...
je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés